

## Assemblée Générale Ordinaire le mardi 28 mai 2024 à 14h30

---

### Ordre du jour

1. Rapport de gestion sur les comptes annuels de l'exercice 2023 et Rapport du Commissaire sur les comptes annuels.
2. Approbation des comptes annuels de l'exercice 2023 - Affectation du bénéfice et fixation du dividende.  

Il est proposé d'approuver les comptes annuels ainsi que la répartition du bénéfice de l'exercice et de distribuer un dividende brut par action de 5,81 EUR, sous déduction des acomptes versés respectivement les 24 août 2023 (3,35 EUR brut) et 29 décembre 2023 (2,46 EUR brut), ce dernier valant dès lors solde.
3. Approbation du Rapport de rémunération sur l'exercice 2023.  

Il est proposé d'approuver le Rapport de rémunération figurant dans la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise.
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire pour les opérations de l'exercice 2023.  

Il est proposé de donner décharge a) aux Administrateurs et b) au Commissaire en fonction durant l'exercice 2023 pour les opérations de cet exercice.
5. Conseil d'Administration – Renouvellement de mandats.
  - a. Les mandats de Monsieur Jean-Marie Solvay et de Madame Olivia Rolin arrivent à échéance lors de la présente Assemblée Générale Ordinaire.
    - (i) Le Conseil d'Administration propose de réélire Monsieur Jean-Marie Solvay pour une nouvelle période de 4 ans, qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2028.
    - (ii) Le Conseil d'Administration propose de réélire Madame Olivia Rolin pour une nouvelle période de 4 ans, qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2028.
  - b. Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale de constater que Monsieur Jean-Marie Solvay répond aux critères d'indépendance fixés par le Code des sociétés et des associations et le Code de Gouvernance d'Entreprise.
  - c. Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale de constater que Madame Olivia Rolin répond aux critères d'indépendance fixés par le Code des sociétés et des associations et le Code de Gouvernance d'Entreprise.